

ILS VONT JUGER HAMLET

FICTION Des ténors de la justice neuchâteloise, actuels et anciens, vont jouer leur propre rôle ce week-end dans un procès fictif mettant en scène le célèbre drame shakespearien.

C'est un drôle de procès qui va s'ouvrir demain soir au Théâtre de la Poudrière, à Neuchâtel. Un prévenu du nom de Hamlet va affronter un vrai faux tribunal. Accusé du meurtre du père de sa fiancée, Ophélie, comme dans le drame de Shakespeare, il pourra compter sur une défense de poids assurée par l'avocat Yves Grandjean, connu notamment pour sa ténacité dans les plaintes portées contre l'ex-ministre Frédéric Hainard.

Hamlet et Ophélie seront joués par des acteurs. Mais à l'image de l'avocat Yves Grandjean, tous les autres rôles seront incarnés par de vrais professionnels de la justice. Même Jean Studer, ex-conseiller d'Etat devenu président de la Banque nationale suisse, a accepté pour l'occasion de reprendre du service en tant qu'avocat – son métier de base. Il défendra les intérêts d'Ophélie.

Autre «acteur» surprise, le conseiller national et candidat au Conseil d'Etat neuchâtelois, Alain Ribaux va revenir, lui, à son métier de juge. Lors de la représentation du samedi de cette performance théâtrale, il devra décider du sort judiciaire de Hamlet, en concertation avec un jury populaire composé de six personnes choisies au hasard parmi les spectateurs.

Le concept de ce vrai faux procès a été



Photos: Michel Perret - Yvain Genevay - Fotolia - Keystone/Gaetan Bally

« C'est l'occasion de démythifier le fonctionnement de la justice »

Alain Ribaux,
ancien juge et conseiller national (PLR/NE)

créé à fin 2011 à Genève par le performeur Yan Duyvendak. Depuis, Hamlet a été jugé de nombreuses fois dans des villes françaises. Il a été diversement condamné ou acquitté.

Qu'en sera-t-il lors des deux représentations à Neuchâtel? Yves Grandjean indique qu'il va plaider l'acquittement, mais refuse de dévoiler sa tactique de défense pour ne pas donner des armes à Jean Studer qui tentera d'accabler le meurtrier présumé du père de sa cliente, Ophélie.

Le juge Alain Ribaux a lu le dossier comme tous les autres protagonistes, mais il se refuse à tout commentaire avant le procès, comme il se doit. Procureur au Parquet neuchâtelois, Nicolas Aubert soutiendra pour sa part l'accusation. «Hamlet est évidemment coupable, dit-il. Mais son degré de responsabilité est à discuter. Un vrai

psychiatre nous éclairera pendant le procès.» Le dossier de l'affaire Hamlet est en fait la copie d'un fait divers réel, qui s'est déroulé dans une banlieue populaire française. Pendant une fête de mariage, un jeune homme a tué le père de sa petite amie. Elle l'accuse de meurtre. Il déclare que c'est un accident. «Mon client souffre notamment de problèmes d'alcool, ce qui recoupe les hallucinations de Hamlet dans la pièce de Shakespeare. Pour ma plaidoirie, je ne vais toutefois pas faire de référence au texte de Shakespeare. J'ai empoigné ce dossier comme dans mon métier de tous les jours», raconte Yves Grandjean.

Exercice grandeur nature

Comme les autres participants, l'avocat s'est laissé convaincre par le fait qu'il ne s'agit pas de jouer un rôle avec un texte et des répétitions, mais de participer à un exercice grandeur nature. Les plaidoiries seront toutefois écourtées pour ne pas lasser le public.

«On m'a aussi demandé de ne pas me montrer trop formaliste pour maintenir les spectateurs en haleine», confie Alain Ribaux, qui a été séduit par le concept: «C'est un challenge marrant de monter sur scène. Mais c'est surtout une bonne occasion de démythifier le fonctionnement de la justice, de la rapprocher de la population.»

Pour l'heure, la représentation de samedi affiche déjà complet et il reste des places pour demain soir. Accusé Hamlet, il va être temps de vous lever!

● **LUDOVIC ROCCHI**

ludovic.rocchi@lematin.ch

L'épidémie de grippe explose en Suisse romande

SANTÉ Le taux de suspicion de grippe continue de grimper en Suisse depuis le début de l'année. Avec en moyenne 140 consultations dues à une affection grippale pour 100 000 habitants durant la 2e semaine de 2013, le seuil épidémique fixé à 69 consultations a plus que doublé, a indiqué hier l'OFSP. La semaine dernière, l'incidence

était de 96 consultations, soit déjà plus du double de la précédente (45), qui était encore au-dessous du seuil épidémique national.

Le virus continue de se répandre dans toutes les classes d'âge, sauf celles des 65 ans et plus. Les plus touchés sont les enfants de 5 à 14 ans. Le Tessin et les Grisons restent les cantons les plus concernés.

L'incidence y a passé de 296 à 326 consultations pour 100 000 habitants en une semaine, note l'OFSP.

Vaccins encore indiqués

Encore «sporadique à répandue» en Suisse romande la semaine dernière, l'activité grippale y est aujourd'hui considérée comme «répandue à ascendante». Dans les

cantons alémaniques, elle a tendance à reculer, contrairement à partout ailleurs.

D'après Virginie Masserey, responsable de la section vaccination à l'OFSP, la grippe va continuer de se propager dans les semaines à venir. On est encore loin des pics des deux années précédentes. Il n'est pas trop tard pour se faire vacciner. ● **ATS**